

# Le Parlement, c'est quoi ?

Un Parlement regroupe les personnes élues chargées de voter les lois dans un pays (les parlementaires).  
En France, le Parlement est formée de 2 assemblées :  
l'Assemblée nationale et le Sénat.

## L'Assemblée nationale

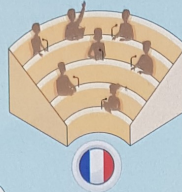


- 577 députés, élus pour 5 ans au **suffrage universel direct**, lors des élections législatives.

- L'Assemblée nationale est dirigée par un président, qui organise les débats.

- Le président de la République a le droit de remplacer tous les députés par d'autres en organisant de nouvelles élections législatives. On dit alors qu'il dissout l'Assemblée.

- Les députés se rassemblent au palais Bourbon, à Paris.



## Le Sénat

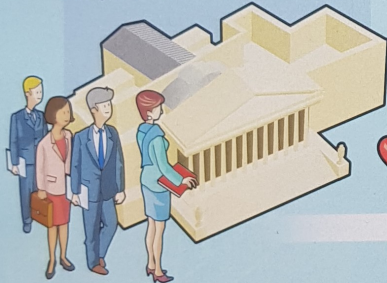
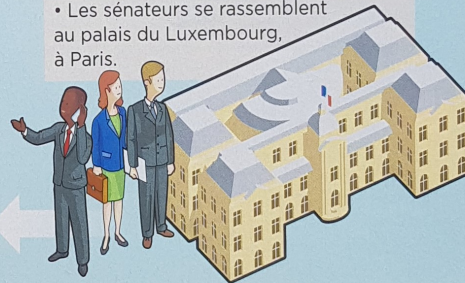


- 348 sénateurs, élus pour 6 ans au **suffrage universel indirect**. Ils sont élus par d'autres élus (les grands électeurs) : les députés, les conseillers régionaux, les conseillers départementaux et les conseillers municipaux. Le Sénat est **renouvelé** par moitié tous les 3 ans.

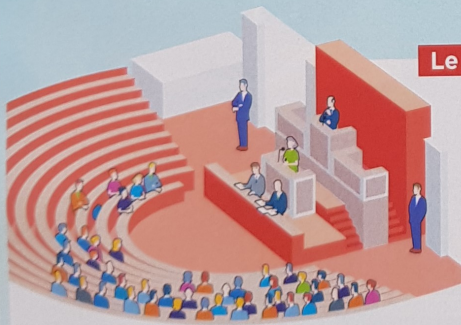
- Le Sénat est dirigée par un président.

- Si le président de la République démissionne ou meurt, le président du Sénat le remplace le temps d'organiser de nouvelles élections. Le président de la République n'a pas le droit de dissoudre le Sénat.

- Les sénateurs se rassemblent au palais du Luxembourg, à Paris.



## Le rôle du Parlement



- Les 2 assemblées étudient et votent pour ou contre des projets de loi (faits par le **gouvernement**) ou des propositions de lois (faites par des parlementaires).



- Pour devenir une loi, un texte doit être accepté à la fois par les députés et les sénateurs. Le texte de loi peut être renvoyé d'une assemblée à l'autre plusieurs fois. S'il y a un désaccord, l'Assemblée nationale a le dernier mot.



- Quand un parlementaire veut changer quelque chose dans une loi, il dépose un amendement (une modification).

ART PRESSE

## À retenir

1 Le Parlement regroupe les personnes élues chargées de voter les lois : les parlementaires.

2 En France, le Parlement est formé de 2 assemblées : l'Assemblée nationale et le Sénat.

3 L'Assemblée nationale est formée de 577 députés, élus au **suffrage universel direct**. Le Sénat regroupe 348 sénateurs, élus au **suffrage universel indirect**.

4 Le Parlement étudie et vote des lois proposées par le gouvernement ou par des parlementaires.

## Dico

**Suffrage universel direct** : vote ouvert à tous les citoyens âgés d'au moins 18 ans.

**Suffrage universel indirect** : vote ouvert à certaines personnes élues.

**Renouveler** : remplacer.